

RÉUNION DU 26 AVRIL 2017

Présences :

Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)
Guy Goupil, administrateur (poste n° 2)
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)
Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)
Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Rosaire Croteau, maire de la municipalité de Saint-Ferdinand, Danièle Hénault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand et Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

Absence motivée :

Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)
Renée Vigneault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand sans droit de vote

1 Ouverture de la réunion, lecture et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte à 19h00 par le président, Jean-Paul Marcoux.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 8 mars 2017
3. Correspondance
4. Paiement de factures
5. Programme *AccèsLogis Québec*
6. Guide de l'Association du Lac William
7. Nouvelles demandes en vertu de la politique *Mesures incitatives pour les secteurs résidentiel - volet 4*
8. Assemblée générale annuelle
9. Date de la prochaine rencontre
10. Affaires diverses
11. Fermeture de la session

2017-21 Sur proposition de Rachelle Croteau
Appuyée de Roger Paquet
Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. Adoption et suivi du procès-verbal de la session du 8 mars 2017.

2017-22 Sur proposition de Mario Faucher
Appuyé de Ginette Labrie Mercier

Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 8 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

3. Correspondance

Le reste de la correspondance reçue sera traité lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

4. Paiement de factures

2017-23 Sur proposition de Guy Goupil
Appuyé de Rachelle Croteau
Que le CDPE entérine le paiement des factures suivantes:

- le versement au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois de février 2017, pour un montant de 294,01\$ moins le remboursement à 50% de la TPS et de la TVQ payées au cours de cette même période pour les activités régulières du CDPE en tant qu'organisme de services publics (1.91\$) pour un montant de 292.10\$;
- le versement au ministre du Revenu du Québec, de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel du mois de mars 2017, pour un montant de 294,01\$ moins le remboursement à 50% de la TPS et de la TVQ payées au cours de cette même période pour les activités régulières du CDPE en tant qu'organisme de services publics (0.38) pour un montant de 293.63\$.

Que le CDPE autorise le paiement immédiat des factures suivantes:

- facture n° 2017-3 de Denise Grenier pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la session du 26 avril 2017, pour un montant de 500\$;
- remboursement des frais suivants à Denise Grenier pour des frais de bureau (papier 8.5 x 11 : 5.72\$ et chemises à dossier 8.5 x 14 : 19.55) pour un montant total de 25.27\$.

Le total des factures et des dépenses pour le moins de mars est de 1111 \$.

Denise Grenier nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 31 mars 2017. Elle précise que aucun chèque n'étaient en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE.

Adopté à l'unanimité

5. Programme *AccèsLogis Québec*.

Jean-Paul nous fait un compte rendu des derniers développements dans ce dossier.

6. Guide de l'Association du Lac William

Le CDPE a reçu un appel de Mme Gaétane Quirion, secrétaire-trésorière de l'Association du Lac William, sollicitant une commandite dans le prochain Guide de l'Association du lac William qui sera distribué à compter en juin 2017.

2016-24 Sur proposition de Mario Faucher
Appuyé de Roger Paquet

Que le CDPE autorise l'achat d'un bandeau publicitaire au coût de 265\$ qui paraîtra dans l'édition Été 2017 du Guide de l'Association du lac William.

Adopté à l'unanimité

7. Demandes de subvention en vertu de la politique du CDPE Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4

V4-2017-2

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 17 mars 2017 concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 653, rue Principale, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 9 septembre 2016.

2017-25 Sur proposition de Rachelle Croteau
Appuyée de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre,

soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2017, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2017-3

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 14 mars 2017 concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 223, Rang 2, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 28 juillet 2016.

2017-26 Sur proposition de Guy Goupil
Appuyé de Roger Paquet

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2017, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2017-4

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 11 mars 2017 concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 3363, Route Baril, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 22 juin 2016.

2017-27 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier
Appuyée de Mario Faucher

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour l'année complète, soit 2017, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2017-5

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 30 mars 2017 concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 835 rue Principale, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 27 janvier 2017.

2017-28 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier
Appuyée de Rachelle Croteau

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour une année complète auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2017-6

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 1er avril 2017 concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 598 rue Gagné, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 23 juillet 2016.

2017-29 Sur proposition de Roger Paquet
Appuyé de Guy Goupil

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant,

cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour une année complète auront été payées.

Adopté à l'unanimité

V4-2017-7

Nous prenons connaissance du Formulaire de demande de subvention daté du 27 mars 2017 concernant l'acquisition d'une résidence ayant déjà été habitée, située au 122, 5e Avenue, à St-Ferdinand. Selon les informations inscrites sur la demande, le contrat d'achat de la résidence est daté du 28 avril 2016.

2017-30 Sur proposition de Mario Faucher
Appuyé de Ginette Labrie Mercier

Que le CDPE informe le propriétaire qu'il accepte la demande de subvention en vertu des dispositions de la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Cependant, cette demande ne sera honorée qu'après qu'une année entière, soit du 1er janvier au 31 décembre, soit écoulée depuis l'émission du certificat d'évaluation et que les taxes pour une année complète, soit 2017, auront été payées.

Adopté à l'unanimité

8. Assemblée générale annuelle

En préparation pour l'assemblée générale annuelle, Denise Grenier remet aux membres les documents suivants: " Rapport d'activités 2016", "Prévisions budgétaires 2017"et le "Plan d'action 2017", pour consultation.

Nous convenons des principaux éléments de ces documents.

Les postes suivants seront en élection:

Poste N° 1 (Rachelle Croteau)
Poste N° 3 (Roger Paquet)
Poste N° 5 (Jean-Paul Marcoux)
Poste N° 6 (Ginette Labrie-Mercier)

9. Date de la prochaine rencontre

La prochaine sera l'assemblée générale annuelle et se tiendra le mercredi, 24 mai 2017, à 19h30 dans la salle du conseil municipal située au 821, rue Principale à Saint-Ferdinand. Les membres du conseil d'administration devront s'y présenter à 19h00.

10. Affaires diverses

Aucun point n'a été soulevé.

11. Fermeture de la session

2017-31 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 22h00.

Adopté à l'unanimité

JEAN-PAUL MARCOUX
président

MARIO GOSSELIN
secrétaire-trésorier